

UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES
 NIF : 0998 3501 900 4030

18 JAN. 2023

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdes ,informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **LA CONSULTATION N°11/UMBB/2022**, relative à « Maintenance des équipements scientifiques des laboratoires de recherche à l'université de Boumerdes » répartis en deux lots suivants :

LOT N°01 : Maintenance des équipements du laboratoire de recherche « Technologie Douce, Valorisation, Physico-Chimie Des Matériaux Biologiques Et Biodiversité » LOT N°02 : Maintenance des équipements du laboratoire de recherche « Conservation et Valorisation des Ressources Biologiques » , lancée en date du 30/11/2022, que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

DÉSIGNATION DU PROJET	SOUSSIONNAIRE RETENU	MONTANT DE L'OFFRE EN TTC	DÉLAI DE RÉALISATION	NOTE TECHNIQUE /80
Maintenance des équipements scientifiques des laboratoires de recherche à l'université de Boumerdes	LOT N° 01 : EURL NLS ELECTRONIQUE NIF : 001916100054644	1 876 987,00	30 jours	50
	LOT N° 02 : EURL NLS ELECTRONIQUE NIF : 001916100054644	255 850,00	30 jours	50

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures , offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la date de **l'affichage de l'avis d'attribution provisoire du contrat** , pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation , peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans **dix (10) jours** à compter de la date de **l'affichage de l'avis d'attribution provisoire du contrat**. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant,